



Séance du 19 Mars 2025
Délibération n° 21 -19032025

OBJET : Suppression de deux postes de « Directeur-trice – Animateur-trice ALSH » et création d'un poste de « Directeur-trice – Animateur-trice ALSH »

Monsieur GUIARD Philippe, Vice-président, rappelle au Conseil d'Administration que la plupart des postes de Directeur-trice – Animateur-trice d'ALSH sont mutualisés avec les communes et les agents sont mis à disposition. S'agissant de mise à disposition, les communes peuvent à tout moment y mettre fin. Dans le cas présent, la mise à disposition d'un agent en charge de l'ALSH de La Selle Craonnaise n'est plus effective et un nouveau besoin est apparu au sein de l'ALSH de Ballots avec le départ de la Directrice en poste. C'est pourquoi, il est créé un accueil multi-sites en fusionnant l'accueil de loisirs de La Selle Craonnaise et celui de Ballots.

Monsieur GUIARD Philippe expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer deux postes de « Directeur-trice – Animateur-trice ALSH »,
• À compter du 1er avril 2025,
• À temps complet 35/35ème,
• Sur les cadres d'emplois des Animateurs Territoriaux et des Adjoints Territoriaux d'Animation.

- De créer un poste de « Directeur-trice – Animateur-trice ALSH »,
• À compter du 1er avril 2025,
• À temps complet 35/35ème,
• Sur les cadres d'emplois des Animateurs Territoriaux et des Adjoints Territoriaux d'Animation.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 4 février 2025,

Explications données, le conseil d'administration, après délibération et à l'unanimité,

- ⇒ VALIDE la suppression de deux postes de « Directeur-trice – Animateur-trice ALSH », à temps complet (35/35ème), sur les cadres d'emplois des Animateurs Territoriaux et des Adjoints Territoriaux d'Animation, à compter du 1er avril 2025.
- ⇒ VALIDE la création d'un poste de « Directeur-trice – Animateur-trice ALSH », à temps complet (35/35ème), sur les cadres d'emplois des Animateurs Territoriaux et des Adjoints Territoriaux d'Animation, à compter du 1er avril 2025.
- ⇒ AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Nombre de membres en exercice : 28

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 19 mars 2025

Vote :

POUR : 17

Philippe GUIARD
Vice-président

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00





Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : BRÉHIN Colette, DAVID Gisèle, De FARCY De PONFARCY Christine, EVAIN Christelle, GARBE Pascale, GAUBERT Jean-Eudes, GUIARD Philippe, GODARD Chantal, PLANCHAS Raymond, DEMENAIS Marie-Hélène, Mme MANCEAU Laurence, Mme RENAULT Patricia, Mme TRICOT Marina, M LANGOUËT Christophe,

EXCUSÉS : BOURBON Aristide, CLAVREUL Yannick, GOHIER Odile, TESSIER Jean-Pierre, Mme DESHOMMES Catherine, Mme GUIOULLIER Anaïs, BOURDAIS Christophe, RESTIF Vincent, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme SORIEUX Vanessa

GERARD Jean-François donne pouvoir à GAUBERT Jean Eudes
TISON Hervé donne pouvoir à RENAULT Patricia
Mme MAHIER Aurélie donne pouvoir à GUIARD Philippe